

Compte-rendu de la réunion de la commission du 27 juin 2003 publié sous la seule responsabilité de la Direction de Sciences Po.

Etaient présents :

> Jean-Paul FITOUSSI, Président de la commission, Président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, Président du Conseil Scientifique de l'IEP de Paris.

> **3 représentants étudiants élus au Conseil de direction et à la Commission paritaire de Sciences Po** (16 étudiants élus au Conseil de direction ou à la Commission paritaire sont membres de la commission).

GOULARD Jean-Baptiste	Interzaide
JIMENEZ SORIANO Andrea	Interzaide
BOURROUILHOU Julien pour Eliana CASTRO BEDOYA	Interzaide

> **2 représentantes des salariés de Sciences Po :** Ambroisine BOURBON, de la Direction de Formation Continue, pour la section CGT et Sylvie RENAULT, secrétaire des 1^{er} cycles, pour la section CFDT.

> Thierry BERT, inspecteur général des Finances, chef du service de l'Inspection générale des Finances, Louis CHAUVEL, sociologue, Maître de conférence des universités à l'IEP de Paris, Bernard CIEUTAT, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, président de chambre à la Cour des Comptes, François RACHLINE, économiste à l'Université de Paris X, vice-président du Conseil de Direction de l'IEP de Paris, Bernard STIRN, Conseiller d'Etat, Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

> Richard DESCOINGS, Directeur de Sciences Po.

> Proposition d'une nouvelle simulation des droits de scolarité

Jean-Paul Fitoussi présente à la commission une nouvelle simulation des différents niveaux de droits de scolarité élaborée à partir des remarques faites sur les précédents scénarios. Pour une plus grande progressivité et afin de ne pas pressurer les classes moyennes, ce nouveau scénario propose 6 niveaux de droits désormais déterminés par le revenu net par part fiscale.

Pour **Bernard Cieutat**, le raisonnement par part est d'autant plus justifié que le quotient familial est plafonné.

InterZaide estime que ce scénario est bien meilleur car il minimise les effets de seuil. Il est certainement plus difficile à mettre en œuvre mais est plus juste.

Louis Chauvel précise que le choix a été fait de prendre comme base de calcul le revenu net imposable par part car celui-ci est indiqué sur les avis d'imposition. C'est une information facile à vérifier et il sera donc aisé pour les familles de connaître le montant des droits de scolarité à payer. Il sera possible, par ailleurs, de prendre en compte, année après année, d'éventuelles évolutions des revenus.

A l'heure actuelle, le seuil des exonérations est fixé à 200 000 francs (30 490 euros), alors que des situations familiales très diverses peuvent correspondre à ce revenu. Avec le revenu net par part, il est possible d'avoir un aperçu plus précis du niveau de vie des familles.

Jean-Paul Fitoussi indique que l'on considère ici le revenu net après abattements, ce qui permet également de prendre en considération les situations spécifiques à certaines professions où les frais réels sont importants.

Thierry Bert juge ces propositions très généreuses et estime qu'il aurait personnellement établi les simulations sur le revenu brut par famille. Il s'interroge également sur la prise en compte de la charge de logement.

Jean-Paul Fitoussi souligne que le problème de l'inégalité face au logement est difficile à résoudre mais qu'il trouve en partie une solution grâce à la création d'une Maison de Sciences Po à la Cité Universitaire et au système de bourses qui tient compte de l'éloignement du domicile familial.

Bernard Cieutat suggère que soit mis en place un réseau de bailleurs pour aider les étudiants qui viennent de province.

Thierry Bert indique qu'un étudiant à Paris consacre en moyenne 2500 à 3000 francs (380 à 460 euros) par mois à son logement pour un budget mensuel de 5000 à 6000 francs (760 à 920 euros).

Bernard Cieutat rappelle que l'attribution de l'allocation logement aux étudiants n'est pas conditionnée par les revenus des familles.

François Rachline propose que Sciences Po s'inspire des solutions adoptées par les universités étrangères, même s'il n'est pas possible de copier exactement ce qui s'y fait en termes de logement sur le campus.

Richard Descoings note que le projet de Maison de Sciences Po est tout à fait innovant puisque la FNSP prendra part à son financement. La charge d'amortissement de l'emprunt sera assurée par le produit des droits de scolarité.

Bernard Cieutat estime que le projet est très coûteux et se demande si une solution alternative, non financée par le produit de l'augmentation des droits, ne pourrait être envisagée.

Richard Descoings précise que la charge d'amortissement de ce projet sera raisonnable. De plus, l'ouverture de cette maison permettra aux étudiants de Sciences Po d'avoir accès à d'autres maisons de la Cité Universitaire. Il faudrait également créer à Sciences Po un service du logement où deux personnes seraient chargées de répertorier les solutions de logement existantes, de passer des accords avec des propriétaires, d'alimenter un site web pour aider les étudiants dans leurs démarches. Mais Sciences Po n'a pas vocation à développer un parc immobilier. Il faudrait également constituer un fonds mutualisé pour que Sciences Po puisse se porter caution auprès des bailleurs. Il rappelle toutefois que Sciences Po ne cherche pas à faire venir à tout prix les étudiants à Paris et que la création des premiers cycles délocalisés permet à des étudiants de rester étudier en province.

InterZaide fait part du succès de l'expérience de la cellule logement créée avec le BDE pour mettre en contact étudiants et propriétaires et souligne l'importance de trouver une solution pour la caution qui représente une réelle difficulté, en particulier pour les étudiants internationaux.

Jean-Paul Fitoussi indique que la proposition faite aujourd'hui à la commission semble convenir et souligne qu'elle n'a pas reçu d'objections. Cette séance est la dernière avant l'été mais la commission aura l'occasion de se réunir à nouveau à la rentrée car beaucoup de membres étudiants n'ont pu être présents en raison de leurs examens.

Sylvie Renault demande à ce que la commission envisage également ce nouveau système du point de vue des salariés et s'interroge sur les conséquences que sa mise en application aura sur les recrutements.

Richard Descoings rappelle que les étudiants suivent des cursus de plus en plus diversifiés et que les salariés qui gèrent ces cursus travaillent dans des conditions à la limite du supportable. Les étudiants oublient souvent l'importance du rôle des salariés alors qu'il constitue l'un des éléments qui font la qualité de Sciences Po.

Jean-Paul Fitoussi souligne que l'administration de Sciences Po en général n'est sans commune mesure avec ce qui se passe à l'Université.

Richard Descoings indique que le Ministère de l'Education Nationale évalue l'encadrement administratif sur la base du rapport entre le nombre de personnels ATOS et le nombre d'étudiants. A l'université de Dauphine, qui est pourtant une université privilégiée, il y a pour 8 000 étudiants, moitié

moins de personnels ATOS qu'à Sciences Po. Il est dans ces conditions difficile de demander des recrutements supplémentaires.

Louis Chauvel signale qu'en France Sciences Po semble être un îlot de bien-être alors que les prestations offertes sont d'un niveau moyen lorsque l'on établit une comparaison avec l'étranger. Il est important de conserver un référent extérieur à l'Université française.

Jean-Paul Fitoussi conclut la séance en exprimant toute sa reconnaissance à Louis Chauvel et à l'OFCE pour la réalisation des simulations et les propositions soumises à la commission.